

Justitia Est Fundamentum Regnorum : La Justice comme fondement des Royaumes

Définition et signification

La maxime latine **justitia est fundamentum regnorum**, signifiant “La justice est le fondement des royaumes”, exprime une idée fondamentale en droit et en gouvernance : la stabilité et la légitimité des États reposent sur la justice. Elle illustre le rôle central de la justice dans la construction, le maintien et la prospérité des sociétés humaines.

Cette maxime est utilisée dans des contextes juridiques, politiques et philosophiques pour souligner que sans justice, aucun système de gouvernement ou structure sociale ne peut perdurer.

Origine historique

Philosophie antique

La maxime puise ses racines dans les enseignements des philosophes de l'Antiquité. Platon, dans **La République**, insistait sur la nécessité d'une justice harmonieuse pour garantir l'ordre dans une société. Aristote, quant à lui, considérait la justice comme “la vertu complète” qui maintient l'équilibre dans la polis.

Droit romain

Chez les Romains, la justice était érigée en vertu cardinale (**justitia**) et constitutive de leur système juridique. Le jurisconsulte Ulpien définissait le droit comme “l'art du bon et du juste” (**ars boni et aequi**), reflétant l'idée que la justice était essentielle à l'ordre social.

Évolution médiévale

Au Moyen Âge, cette maxime fut intégrée dans les doctrines chrétiennes et les écrits politiques. Thomas d'Aquin la relie au concept de “loi naturelle”, affirmant que la justice divine et humaine doit orienter les gouvernements.

Période moderne

La phrase est reprise dans des constitutions, des discours politiques et des théories sur l'État moderne, illustrant l'idée que l'absence de justice conduit à la tyrannie ou à la chute des gouvernements.

Applications dans différents contextes

Droit et gouvernance

La maxime guide l'élaboration des systèmes juridiques et des constitutions dans les États modernes.

- **Exemple** : La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 place la justice comme condition nécessaire à la légitimité des lois.
- **Référence** : Article 1 : "Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits."

Philosophie politique

Elle soutient les théories contractuelles et la légitimité des pouvoirs.

- **Exemple** : John Rawls, dans *Théorie de la justice*, affirme que la justice est le premier pilier des institutions sociales.

Relations internationales

Les institutions internationales adoptent des principes de justice pour maintenir la paix entre les nations.

- **Exemple** : La Charte des Nations Unies repose sur l'idée de justice pour éviter les conflits armés et garantir les droits fondamentaux.

Symbolisme et culture

De nombreuses cours et institutions portent des devises ou des emblèmes intégrant cette maxime.

- **Exemple** : L'inscription de la maxime sur des palais de justice ou des armoiries reflète son importance.

Principes associés

Justitia : En tant que déesse personnifiant la justice, elle est souvent représentée avec une balance et une épée, symbolisant respectivement l'équité et la force pour maintenir l'ordre.

Aequo animo : "Avec une âme égale", reflète l'impartialité et l'équilibre moral attendu des juges.

Lex est quod populus iubet atque constituit : "La loi est ce que le peuple ordonne et établit",

liant justice et souveraineté populaire.

Réflexion philosophique et éthique

La maxime **justitia est fundamentum regnorum** illustre une vérité intemporelle : sans justice, aucune société ne peut prospérer durablement. Elle invite à réfléchir sur les responsabilités des gouvernants, la répartition équitable des ressources et le respect des droits individuels. Platon écrivait : "L'injustice produit la discorde, tandis que la justice engendre l'harmonie." Cette pensée résonne encore dans les débats actuels sur les inégalités et les systèmes juridiques.

Exemples historiques

Magna Carta (1215)

- Cette charte emblématique en Angleterre établit que même le roi est soumis à la justice, garantissant ainsi des droits fondamentaux aux barons et, plus tard, à l'ensemble des citoyens.

La Révolution française (1789)

- L'idée de justice fut centrale dans la chute de la monarchie absolue, ouvrant la voie à une gouvernance fondée sur les principes de justice et d'égalité.

Le procès de Nuremberg (1945-1946)

- La justice internationale s'imposa comme un fondement essentiel pour juger les crimes contre l'humanité.
-

Cas célèbres

Le discours de Martin Luther King Jr. (1963)

- Dans "I Have a Dream", Martin Luther King appelle à une société où "la justice roule comme un fleuve", réaffirmant l'importance de la justice dans la lutte pour les droits civiques.

Nelson Mandela et la fin de l'apartheid

- Mandela a souligné que seule une justice équitable pouvait réconcilier une nation divisée par des décennies de discrimination raciale.

Conclusion

Justitia est fundamentum regnorum rappelle que la justice est non seulement une valeur essentielle mais également le pilier de toute société durable et stable. Elle transcende les frontières et les époques, offrant un guide moral et politique pour les gouvernements, les institutions et les citoyens.

La justice n'est pas un luxe, mais une nécessité absolue pour garantir la paix, l'équité et la prospérité dans les royaumes, qu'ils soient anciens ou modernes.

From: <https://www.sui-juris.fr/wiki/> - :Res-sources sui-juris.

Permanent link: https://www.sui-juris.fr/wiki/doku.php?id=maximes-de-loi:justitia_est_fundamentum_regnorum&rev=1734558298

Last update: **2024/12/18 22:44**

